

A.F COMMUNICATION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 Allée Hispano Suiza - ZA de Fortuneau
26200 MONTELIMAR
393 680 939 RCS ROMANS**

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 376 382,98 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 376 382,98 euros

A titre de dividende global à l'Associée Unique 200 000,00 euros
Soit 100,00 euros par part

Le solde 176 382,98 euros
Affecté en totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 941 305,96 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000,00euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} juillet 2025.

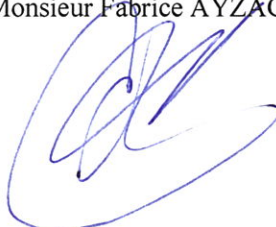
Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 :
300 000,00 euros, soit 150,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2023 :

240 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 240 000,00 euros

Certifié conforme

La Gérance
Monsieur Fabrice AYZAC



Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*36, rue Jean Jullien-Davin
CS 90105
26904 VALENCE Cedex 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

AF COMMUNICATION

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
10 Allée Hispano Suiza
26200 MONTELIMAR
RCS 393 680 939 ROMANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'associé unique de la société AF COMMUNICATION,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AF COMMUNICATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D.441-6 du Code de Commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, je ne peux attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société AF COMMUNICATION ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 12 juin 2025.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes



1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2025

Page 25

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AF COMMUNICATION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise : 10 ALLEE HISPANO SUIZA 26200 MONTELMAR Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 3 9 3 6 8 0 9 3 9 0 0 0 5 4 Néant ☐

				Exercice N clos le		N-1	
				13 11 22 02 41		13 11 22 02 31	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	63 840	61 538	2 302	5 093
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 497 245	1 124 662	372 583	386 371
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	520	520		520
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 561 605	1 186 200	375 405	391 984
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	6 883 565	89 121	6 794 444	5 281 566
	Autres créances (3)	BZ	CA	502 867		502 867	438 504
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	910 487		910 487	623 582
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	73 326		73 326	55 761
	TOTAL (III)	CJ	CK	8 370 245	89 121	8 281 123	6 399 414
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	9 931 850	1 275 321	8 656 528	6 791 398
Renvois : (1) Dent droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives :	CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR	193 773
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise : S.A.R.L. AF COMMUNICATION				Néant ☐	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50.000.....)	DA		50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		7 654	7 654
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		764 923	759 233
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) <i>copie certifiée conforme</i>	DI		376 383	245 690
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		1 203 960
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		466 323	536 570
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV		210 951	4 221
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		208 377	113 715
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		4 431 829	3 446 920
	Dettes fiscales et sociales	DY		1 741 520	1 381 339
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		339 479	220 481
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		54 088	20 576
	TOTAL (IV)	EC		7 452 568	5 723 820
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		8 656 528	6 791 398
RENVOLS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		7 225 017	5 395 459
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2025
Page 27

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AF COMMUNICATION		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	11 747 863	FH		FI	11 747 863 10 450 301
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	11 747 863	FK		FL	11 747 863 10 450 301
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	7 000 14 333
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	106 288 67 808
	Autres produits (1) (11)					FQ	8 62
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	11 861 159 10 532 504
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	8 021 580 7 431 263
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	98 407 74 976
	Salaires et traitements*					FY	2 198 857 1 858 834
	Charges sociales (10)					FZ	731 177 627 908
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immo. - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	138 374 115 949
						GB	
						GC	89 121 52 194
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	
	Autres charges (12)					GF	32 895 1 035
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	11 310 412 10 162 158
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	550 747 370 346
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GII	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 561 821
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	1 561 821
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	28 279 18 627
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	28 279 18 627
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(26 718) (17 806)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	524 029 352 540

Copie Qualis

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AF COMMUNICATION				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	11 469	1 990	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	40 500		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	51 969	1 990	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 914	966	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	26 949		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HI	30 863	966	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				II	21 106	1 024	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	168 752	107 874	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	11 914 689	10 535 315	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	11 538 306	10 289 625	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	376 383	245 690	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières			HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		651	
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *			HP	148 295	70 132	
	{ - Crédit bail immobilier			IIQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IIH		906	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
(9)	Dont transferts de charges			A1	54 094	40 641	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	12 825	11 522	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8			
	obligatoires			A9	12 825		
	dont cotisations Madelin			A7			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
ECARTS REGLEMENTS FOURNISSEURS / CLIENTS				3 500		11 468	
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOBILISATION CEDES				26 949		40 500	
AMANDE ROUTIERE				414			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 8 656 528.38 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 11 747 863.38 Euros et dégageant un bénéfice de 376 382.98 Euros.

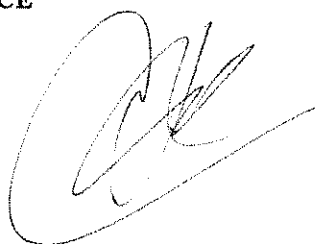
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

copie certifiée conforme



EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	63 840		
Installations générales agencements aménagements divers	560 835		9 498
Matériel de transport	356 741		76 189
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	465 048		66 754
TOTAL	1 382 624		152 441
Prêts, autres immobilisations financières	520		
TOTAL	520		
TOTAL GENERAL	1 446 984		152 441

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			63 840	63 840
Installations générales agencements aménagements divers			570 333	570 333
Matériel de transport		37 821	395 109	395 109
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			531 802	531 802
TOTAL		37 821	1 497 245	1 497 245
Prêts, autres immobilisations financières			520	520
TOTAL			520	520
TOTAL GENERAL		37 821	1 561 605	1 561 605

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	58 747	2 791		61 538
Installations générales agencements aménagements divers		508 782	10 524		519 306
Matériel de transport		121 691	68 383	10 872	179 202
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		369 478	56 676		426 154
	TOTAL	999 951	135 583	10 872	1 124 662
	TOTAL GENERAL	1 058 698	138 374	10 872	1 186 200
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	2 791			
Instal.générales agenc.aménag.divers		10 524			
Matériel de transport		68 383			
Matériel de bureau informatique mobilier		56 676			
	TOTAL	135 583			
	TOTAL GENERAL	138 374			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	52 194	89 121	52 193		89 121
	TOTAL	52 194	89 121	52 193	89 121
	TOTAL GENERAL	52 194	89 121	52 193	89 121
Dont dotations et reprises d'exploitation		89 121	52 193		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	520	0	520
Clients douteux ou litigieux	193 773	0	193 773
Autres créances clients	6 689 792	6 689 792	
Personnel et comptes rattachés	3 575	3 575	
Taxe sur la valeur ajoutée	401 832	401 832	
Groupe et associés	236	236	
Débiteurs divers	97 224	97 224	
Charges constatées d'avance	73 326	73 326	
	TOTAL	7 460 278	194 293

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 66 323	238 772	227 551	
Emprunts et dettes financières divers	546	546		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 431 829	4 431 829		
Personnel et comptes rattachés	175 343	175 343		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	159 857	159 857		
Impôts sur les bénéfices	43 948	43 948		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 338 763	1 338 763		
Autres impôts taxes et assimilés	23 610	23 610		
Groupe et associés	210 405	210 405		
Autres dettes	339 479	339 479		
Produits constatés d'avance	54 088	54 088		
TOTAL	7 244 191	7 016 640	227 551	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	155 167			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	225 414			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	25.0000	2 000			2 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	20 A 50 ANS	LINEAIRE
Agencements et aménagements	4 A 10 ANS	LINEAIRE
Installations techniques	3 A 10 ANS	LINEAIRE
Matériels et outillages	3 A 10 ANS	LINEAIRE
Matériel de transport	4 A 8 ANS	LINEAIRE
Matériel de bureau	3 A 10 ANS	LINEAIRE
Mobilier	5 A 10 ANS	LINEAIRE

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	677 849
Autres créances	2 154
Total	680 003

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	6 049
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	607 966
Dettes fiscales et sociales	248 851
Autres dettes	125 270
Total	988 136

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	73 326
Total	73 326
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	54 088
Total	54 088

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	8
Agents de maîtrise et techniciens	63
Total	71

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Garantie BPI sur les PGE	765 000
Total	765 000

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	4 370
55 à 59 ans	6 à 10 ans	46 365
45 à 54 ans	11 à 20 ans	105 751
35 à 44 ans	21 à 30 ans	31 008
moins de 35 ans	plus de 30 ans	5 474
Engagement total		192 968

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible pour les cadres et moyen pour les non cadres
- taux d'actualisation 3,35 %